

## **NOUVEAUX STATUTS SIAEPA POUR LA COMPÉTENCE RÉHABILITATION**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de modification des statuts au titre de l'assainissement en incluant les missions suivantes : la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement individuelles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les nouveaux statuts tels que joints à la présente délibération.**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **LOCAL DE STOCKAGE**

Monsieur le Maire présente une nouvelle proposition de Monsieur Cavas, Architecte pour le rangement des tables et chaises soit un local de stockage. L'estimation de ce projet est de 32468.81€ HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition mais demande à avoir plus de renseignements sur les matériaux de la toiture.**

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 3

## **CESSION DE L'IMPASSE DE L'ABREUVOIR AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le nouvel acheteur du Moulin serait prêt à céder l'impasse du Moulin de l'abreuvoir à la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepterait cette cession à condition qu'elle soit gratuite, s'engage à régler les frais qui pourraient en découler, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **OBJET : COLIS DES ANCIENS**

Suite à la réunion de conseil du 28 septembre 2010 où il a été discuté des colis des anciens,

Suite à la réunion des membres du CCAS donnant leur avis sur la proposition du conseil municipal,

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à la majorité :**

**- de garder la formule des « colis » au prix moyen de 37€ par couple et 25€ pour les colis individuels.**

**Les colis seront à retirer le jour de la fête pour les personnes présentes.**

**Les colis non distribués ce jour seront à retirer en mairie au plus tard jusqu'au 17 décembre 2010.**

**Les colis non retirés en mairie seront redistribués aux personnes nécessiteuses de la commune, selon des critères définis par les membres du CCAS.**

## **DEVIS POUR LA HAIE DU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire présente différents devis aux membres du conseil municipal pour mettre une haie au cimetière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis Dujardin pour la plantation de haie au cimetière (62m) pour un montant de 1796.27€ ttc.**

**Les membres du conseil municipal choisissent par 5 voix pour le « pourpre », 2 voix pour le « vert » et 3 abstentions, la couleur de haie « pourpre ».**

**Le fait de choisir cette couleur augmentera légèrement le montant du devis.**

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Commission d'Appel d'Offre

Le résultat de la CAO pour la création de la nouvelle mairie n'a pas été transmis à tous les membres du Conseil Municipal et il est fait une mise au point sur ce sujet. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été habilité à signer, par les membres du conseil municipal, dans la délibération du 10 juillet 2010.

✓ **Cérémonie du 11 novembre 2010**

Rendez-vous à 11 heures 30 devant le monument.

-

La séance est levée à 22 heures 30